

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 12 février 2015**

**Présents :**

Lilian BILLET ; Jean-Paul BOUILLOUD ; Jérôme COMMARET ; Véronique DA SILVA FREITAS ; Corinne DONDE ; François FERTHET; Stéphane MARZA ; Isabelle PAPIN ; Yvan PAUGET.

**Absents excusés :** Christine DROUILHET ; Karine JULIEN

**Secrétaire de séance :** François FERTHET

## BUDGETS

### **Résultats d'exercice 2014 Commune, assainissement, lotissement**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats des budgets « COMMUNE », « ASSAINISSEMENT » et « LOTISSEMENT ».

Il examine pour chacun de ces budgets les écritures émises au cours de l'exercice 2014 en sections de fonctionnement et d'investissement, et compare le budgétisé et le réalisé.

Budget COMMUNE : Résultat de fonctionnement : + 61 598,85 €  
Résultat d'investissement : + 21 816,70 €

Budget assainissement : Résultat de fonctionnement : + 1 974,82 €  
Résultat d'investissement : + 2 911,07 €

Budget lotissement : Résultat de fonctionnement : - 4 265,11 €  
Résultat d'investissement : - 5 746,77 €

Les comptes de gestion, les comptes administratifs et l'affectation des résultats n'ont pu être votés par le Conseil Municipal, les documents nécessaires n'ayant pas été transmis par la trésorerie.

### **Renégociation d'emprunts.**

Le Conseil Municipal examine les nouvelles propositions reçues de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, pour la renégociation d'emprunts, incluant deux prêts contractés pour une partie du règlement des travaux de réhabilitation, aménagement et extension des bâtiments communaux (budget communal) et un prêt pour les travaux de réalisation de la station d'épuration et du poste de refoulement au Bourg-Dernier (budget assainissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ; décide de résilier les emprunts en cours selon les clauses des contrats, accepte les propositions d'emprunts et autorise le Maire à signer les contrats de prêts ainsi que tous les documents relatifs.

Ainsi l'économie totale réalisée sur les intérêts des trois emprunts d'origine (déduction faite des frais de résiliation) est de 88 465,68 € se répartissant ainsi : commune : 56 395,32 €, assainissement : 32 070,36 €

### **Préparation budget « commune »**

Le Conseil Municipal étudie divers devis

AFL: lot de deux ralentisseurs pour le parking du bus (1 noir, 1 jaune) 500x430x60, et leurs fixations : 253,38€ TTC

BOISSON TP :

#### *Hameau du Villard*

• Trottoirs (123 m<sup>2</sup> fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud à raison de 140kg/ m<sup>2</sup>) : 2706,00 € HT – 3247,20 € TTC

• Chemin : fourniture et mise en place concassé 0/31.5, compactage, bi- couche à l'émulsion : 1078,00 € HT – 1293,60 € TTC

• lavoir: décapage et apport de matériaux pour la préparation de surface avant l'enrobé à chaud, fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud à raison de 140kg/m<sup>2</sup> (326 m<sup>2</sup>) ; 8476€ HT, 10 171,2 €TTC



### Hameau de Rivet

- Alambic : décapage et apport de matériaux pour la préparation de surface avant l'enrobé à chaud : 2 700,00 € HT – 3 240,00 € TTC
- Détournement du réseau d'eaux pluviales situé sur une parcelle privée : sciage de la chaussée, fouille en tranchée et évacuation des déblais, regard, pvc, réfection tranchée. 4 520,42 € HT – 5 424,50 € TTC

### AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE :

Le Conseil Municipal valide le devis de présentation d'esquisses chiffrée et propositions d'aménagement pour la sécurisation du hameau du Villard.

### DELAY-MOIRAUD

- Plantation sur toile d'arbustes variés dans la jardinière côté nord de l'école sur 12ml : 450,36 € TTC

### DOK PROD INFORMATIQUE

- Devis pour la création et la gestion du site internet de la commune (partie fixe : création web, sauvegarde, hébergement, récupération des données, droits d'accès, droit de propriété / partie variable : nombre de pages)

La commission communication réfléchit à la structure et au nombre de page du futur site afin d'en affiner le coût ; avant d'entreprendre la rédaction des contenus.

### SIEA

- Eclairage public : l'étude définitive pour le changement des coffrets devrait être transmise au mois de mars.
- Assainissement – Hameau du Villard : en attente du plan de financement pour le raccordement du poste de refoulement ; sachant d'ores et déjà que la moitié des travaux sera prise en charge par le SIEA.

### **Dénomination des voies et numérotation des habitations**

Un devis relatif au classement et déclassement de la voirie communale a été demandé au cabinet de géomètres ABCD. A noter que les chemins ruraux revenant à la commune suite aux dissolutions des Association Foncière et association Foncière Intercommunale ne seront pas pris en compte, ne faisant pas partie de la voirie communale. Font partie de la voirie communale les voies revêtues.

Concernant la numérotation des habitations, les membres de la commission voirie ont réalisé en partie les mesures habitations/voies.

Rendez-vous est pris mardi 24/02 à 15heures avec Mme BURY ( la Poste) pour nous informer de la procédure à suivre et des différentes difficultés rencontrées et leurs solutions.

### **Assainissement**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2014 de fonctionnement de la station d'épuration et des décanteurs-digesteurs du Villard, des Noyers, et de Villeneuve, réalisé par le SATESE.

### **A.D.A.P ( Agenda d'Accessibilité Programmée) :**

Programme sur 3 ans pour la mise en accessibilité des ERP, qui doit être transmis à la Préfecture avant le 27/09.

Sont à inscrire à ce programme :

- Secrétariat de mairie et salle de réunion : peinture et installations de bandes sur les marches d'escalier.
- Bar restaurant « Chez Nathaly » : sanitaires et accès
- Eglise : rampe d'accès

### **Affaires diverses**

- démonstration de désherbeurs thermiques mardi 17/02 à 14h
- Réunion Intercommunale pour répartition des charges de fonctionnement du RPI et subventions aux associations intercommunales fixée vendredi 23/02 à 20 heures à Domsure.

## Séance du 12 février 2015

L'an deux mil quinze, le douze février

Le Conseil Municipal de la Commune de DOMSURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Yvan PAUGET, Maire

### Présents :

Lilian BILLET, Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Corinne DONDE, François FERTHET, Stéphane MARZA, Isabelle PAPIN Yvan PAUGET.

Absents excusés : Christine DROUILHET, JULIEN Karine

Secrétaire de séance : François FERTHET

---

Le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 08 janvier 2015, est approuvé à l'unanimité.

---

**DEL 2015 / 03**

**OBJET / BUDGETS « COMMUNE » et « ASSAINISEMENT » : RENEGOCIATION d'EMPRUNTS**

Le Maire présente au Conseil Municipal les tableaux d'amortissement des emprunts en cours auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté ; des budgets « Commune » et « Assainissement ».

Il informe le Conseil Municipal que compte-tenu des taux d'intérêts actuels, il a consulté les représentants de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, afin de renégocier trois emprunts en cours auprès de celle-ci à savoir :

### - Budget Commune :

Deux emprunts réalisés dans le cadre de l'opération : Réhabilitation, aménagement et extension de l'ensemble « *Mairie-Ecole-Garderie- Salles des Fêtes* »

- N° dossier 07141773 : emprunt initial de 77 000,00 € au taux fixe de 4 %, contracté le 08/07/2014, pour une durée de 20 ans ; échéance annuelle, restant dû au 31/12/2014 : 107 650,01 € soit 74 414,21 € de capital et 33 235,80 d'intérêts.

Coût total de l'emprunt : 113 315,80 €.

- N° dossier 07135850 : emprunt initial de 200 000,00 € au taux de 4,96 % contracté le 20/11/2012 pour une durée de 20 ans, échéances trimestrielles, restant dû au 31/12/2014 : 284 831,28 € ; soit 187 666,72 € de capital et 97 164,56 € d'intérêts.

Coût total de l'emprunt : 316 479,20 €.

### - Budget assainissement,

Un emprunt réalisé dans le cadre des travaux de la station d'épuration et du poste de refoulement du « Bourg-Dernier ».

- N° dossier 07096058 : emprunt initial de 137 700,00 € au taux fixe de 4,76 %, contracté le 14/10/2008 pour une durée de 25 ans, échéances trimestrielles, restant dû au 31/01/2015 :

177 178,50 €, soit 116 770,49 € de capital et 60 408,01 € d'intérêts.

Coût total de l'emprunt : 236 238,00 €

Les membres du Conseil Municipal étudient et comparent les diverses propositions de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **DECIDE** de résilier les emprunts en cours selon les clauses des contrats.

- « Budget commune » : les frais de de résiliations s'élèvent à 5% du capital restant dû soit 13 104,05 €.

- « Budget assainissement » : les frais de résiliation s'élèvent à 6 mois d'intérêts dans la limite de 3% du capital restant dû, soit 2 767,56 €.

- **ACCEPTE** les propositions d'emprunts aux conditions suivantes :

- « Budget commune » : emprunt de 262 080,30 €, échéances constantes au taux de 2,38% avec remboursements trimestriels. Durée de 18 ans. Le cout total de l'emprunt de 322 981, 92 € soit 262 081,00 € de capital et 60 900.99 € d'intérêts.

L'économie réalisée sur les intérêts est de 69 499.37 €.

- « Budget assainissement » : emprunt de 116 770.49 € (capital restant dû au 31/01/2015) amortissement constant du capital, taux fixe de 2,40 % échéance annuelle, et première échéance anticipée. Durée de 18 ans. Le coût total de l'emprunt est de 142 340,58 soit 116 770.49 € de capital et 25 570.09 € d'intérêts.

L'économie réalisée sur les intérêts est de 34 837.92 €.

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de prêts ainsi que tous les documents relatifs.

Préfecture de l'Ain – Reçu le 13/02/2015 – Publication ou notification du 13/02/2015

---

**DEL 2015 / 04**

**OBJET / BUDGET « COMMUNE » : AMORTISSEMENT de « Subventions d'équipement versées »**

Monsieur le Maire rappelle que le compte budgétaire 204 doit être amorti aux comptes 2804/040 et 6811/042.

Cette écriture comptable concerne le bien 2013/20415/01 correspondant à la mise en souterrain du réseau téléphone au Clos de la Parnelle pour un montant de 6 442.28 euros.

Monsieur le Maire rappelle que les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à amortir ce bien sur un an.

Préfecture de l'Ain – Reçu le 13/02/2015 – Publication ou notification du 13/02/2015

---